



## Résumé

### PROGRAMMES PRESIDENTIELS L'impact économique des mesures

Le débat sur le chiffrage des projets économiques des candidats à l'élection présidentielle a révélé les attentes de l'opinion et aussi ses inquiétudes.

Coe-Rexecode a pris le risque de proposer une analyse économique des mesures les plus significatives présentées dans le débat. Ce travail ne comporte pas de jugement d'ensemble sur les programmes des candidats (dont l'économie n'est au demeurant qu'un aspect). Il se cantonne à un éclairage sur les effets attendus des principales propositions économiques sélectionnées sur deux thématiques majeures : le travail et les finances publiques. Il ne revient pas sur le « chiffrage des mesures » et retient les chiffres budgétaires affichés par les candidats.

Le premier volet publié le 14 mars concernait « les programmes et le travail ». Il se penchait sur les propositions des trois candidats, François Bayrou, Ségolène Royal, et Nicolas Sarkozy sur le sujet. Il concluait à un écart significatif de l'impact des mesures en termes d'emploi et de croissance. Le deuxième volet, qui est publié aujourd'hui, porte sur les finances publiques. Le critère retenu est l'impact attendu sur la dette publique. Il montre des écarts importants entre l'évolution probable de la dette publique mais aussi la nécessité, quelles que soient les mesures affichées actuellement, d'infléchir durablement la progression des dépenses publiques.

**Rappel du Premier volet : en ce qui concerne l'impact économique des mesures des trois candidats concernant le travail,** le résumé est le suivant :

- Programme F. Bayrou : les mesures proposées ont des effets contraires. La baisse des cotisations sociales sur les heures supplémentaires est favorable à l'emploi. L'effet des « emplois francs » est difficile à analyser mais clairement positif. La concentration des allègements en charges sociales (augmentation de 9 milliards d'euros par rapport à la situation actuelle) est en revanche très pénalisante pour l'emploi et la croissance.
- Programme S. Royal : la hausse du Smic à 1 500 euros est défavorable à l'emploi et pourrait conduire à la suppression d'environ 50 000 emplois. La suppression du CNE pourrait supprimer 30 000 emplois. La création d'« emplois tremplins » est une nouvelle forme d'emplois aidés, impliquant des créations d'emplois dont la durabilité est

incertaine. Les charges fiscales supplémentaires nécessaires au financement conduiraient à terme à une baisse de l'emploi et du PIB et à un nouveau recul de la compétitivité et du pouvoir d'achat moyen.

- Programme N. Sarkozy : la mesure d'exonération (cotisations sociales et impôt sur le revenu) des heures supplémentaires est favorable à l'emploi et pourrait créer de l'ordre de 120 000 emplois (et 60 000 équivalents emplois sous forme d'allongements de la durée de travail). Les effets de long terme seraient d'autant plus importants que les mesures auraient réussi à stimuler un allongement structurel de la durée du travail permettant de restaurer la compétitivité.

*N.B. : A la suite de la publication de ce premier volet, des compléments d'informations et d'explications nous ont été fournis par l'équipe de campagne de François Bayrou (Charles de Courson). Dans la démarche d'explication et de transparence qui est la nôtre et avec l'autorisation de leur auteur, nous publions intégralement ces compléments sur notre site Internet. Nous en avons tenu compte en ajustant nos hypothèses antérieures. Globalement, nous confirmons cependant les ordres de grandeur de nos premières estimations en confirmant aussi naturellement que les incertitudes sur les évaluations restent grandes.*

**En ce qui concerne le deuxième volet sur les finances publiques,** nous avons cherché à mieux comprendre la cohérence et la compatibilité entre les chiffres et à rendre ceux-ci comparables.

Les hypothèses de croissance affichées dans les programmes sont différentes. Nous avons donc retenu pour une comparaison valable le même taux de croissance du PIB (2% par an en moyenne, soit un peu plus que la tendance passée, avec une variante à 2,5 %).

De nombreuses annonces ont été faites concernant des dépenses nouvelles, des économies de dépenses, des normes d'évolution de la dépense publique totale, ainsi que des objectifs de réduction de la dette publique. Il est nécessaire de les comparer dans une présentation homogène à caractère économique.

Une difficulté d'interprétation des mesures est que les coûts sont affichés en écarts (en « plus » ou en « moins ») sans que la perspective centrale des comptes publics ne soit explicitée dans aucun projet. Or, l'évolution future des dépenses publiques ne dépend pas que des mesures annoncées, mais d'orientations qui restent à préciser (maladie, retraite, etc...). Pour évaluer la dette publique d'ici 2012, nous sommes contraints de construire un compte de référence des administrations publiques (hors application des mesures chiffrées dans les programmes).

La première idée qui vient à l'esprit est de retenir un compte tendanciel. La stricte prolongation des tendances passées conduit à des résultats peu acceptables (déficit public de 4,1 % du PIB, dette publique de

70,6 % du PIB en 2012). Nous avons donc retenu pour établir le compte de référence des hypothèses beaucoup plus rigoureuses, en rupture avec les tendances antérieures et qui supposent pas conséquent des réformes dans plusieurs domaines.

En appliquant à ce compte de référence les mesures affichées dans les programmes, on constate que pour l'un des projets (S. Royal) l'objectif affiché de diminution du poids de la dette publique dans le PIB est tout à fait incompatible avec les mesures budgétaires annoncées. Dans les deux autres cas (F. Bayrou et N. Sarkozy), la stabilisation de la dette est envisageable sous la réserve stricte que les économies de dépenses (et les mesures d'ajustement des prélèvements obligatoires) annoncées et prises en compte dans les chiffrages soient toutes effectivement mises en œuvre, qu'elles soient aujourd'hui clairement spécifiées ou restent forfaitaires. Dans cette hypothèse, le poids de la dette publique dans le PIB serait en 2012 de 64,9 % dans le programme de N. Sarkozy et de 65,7 % dans le programme de F. Bayrou (soit 18 milliards d'euros d'écart en 2012).

Dans l'hypothèse où la croissance française serait en moyenne de 2,5 % par an de 2007 à 2012, le poids de la dette publique pourrait revenir vers 60 % dans les deux cas, le léger écart subsistant.

### Dette publique en pourcent du PIB en 2012

	Situation actuelle	F. Bayrou	S. Royal	N. Sarkozy
1. Croissance à 2 % par an	64,6	65,7	69,9	64,9
2. Croissance à 2,5 % par an	64,6	62,6	66,7	61,7

#### Hypothèses

1. Une forte inflexion en baisse de la progression spontanée des dépenses publiques (assurance-maladie, retraites, collectivités locales) est supposée dans le compte de référence commun aux trois cas ;
2. On suppose en outre la pleine application des programmes d'ici 2012.

En conclusion, dans une hypothèse de croissance économique comprise entre 2 % et 2,5 % par an (ce qui est plus que la moyenne des quinze dernières années), la stabilisation et a fortiori le recul de la dette publique d'ici 2012 exigera des efforts considérables qui ne sont pour l'instant que partiellement chiffrés.

Nous n'avons pas tenu compte à ce stade de l'effet sur la croissance économique et l'emploi des mesures concernant le travail sur les équilibres macroéconomiques (volet n° 1 de cette étude). Si on en tenait

compte à partir du scénario 1 ci-dessus (hypothèse centrale à 2 % de croissance), le déficit public et le poids de la dette publique dans le PIB seraient un peu plus faibles que dans le tableau précédent dans le programme N. Sarkozy, très peu modifiés dans le programme F. Bayrou et plus élevés dans le programme S. Royal. Les chiffres du poids de la dette publique dans le PIB seraient de 66,1 % dans le programme F. Bayrou, 70,6 % dans le programme S. Royal, 63,6 % dans le programme N. Sarkozy.

### **L'impact sur l'économie**

Une autre question concerne les conséquences économiques des mesures concernant les finances publiques. Nous ne proposons pas de chiffrage. Nous constatons en effet que des économistes tous éminents ont des avis très divergents sur les conséquences économiques d'une augmentation (ou d'une baisse) de la dépense ou de la dette publique, avis dans lesquels se mêlent des considérations de court terme et des considérations de long terme. Il n'y a pas de consensus sur les effets des finances publiques.

Nous avons pour ce qui nous concerne une conviction largement développée dans notre dernier ouvrage *Demain l'emploi si...* La forte croissance mondiale (qui est probablement durable compte tenu de l'émergence de très grandes économies) est pour nous une opportunité. Mais il est crucial pour en bénéficier de réussir à replacer notre économie sur une trajectoire de compétitivité positive. Il faut pour cela rompre avec l'addition de charges publiques trop orientées vers la consommation immédiate et trop peu vers la préparation de l'avenir (enseignement supérieur, recherche, investissement), que nous refusons de surcroît de financer en reportant les échéances sur la prochaine génération. Dans ce contexte, de nouvelles augmentations de la dette publique seraient défavorables à la croissance.

Indiquons pour terminer que nous ne modifierons plus le contenu de notre site Internet jusqu'à la campagne officielle et que nous le fermerons à l'ouverture de la campagne.

Contact :

Françoise BOLLOT, Directrice de la communication

Coe-Rexecode

[fbollot@coe-rexecode.fr](mailto:fbollot@coe-rexecode.fr)

Tel : 01 53 89 20 89

[www.coe-rexecode.fr](http://www.coe-rexecode.fr)

*Ont participé à la préparation de ce dossier : Mourad Ayouz, Fabienne Besson, Françoise Bollot, Michel Didier, Denis Ferrand, Arnaud Louis, Françoise Saint-Louis, Régine Gayet.*

## La démarche d'évaluation

Le débat sur le chiffrage des projets économiques des candidats à l'élection présidentielle a suscité un grand intérêt. Il a révélé les attentes de l'opinion (pouvoir d'achat, emploi, etc...) mais aussi ses inquiétudes : dette publique, efficacité des stratégies économiques des prochaines équipes politiques.

L'exercice d'évaluation des mesures envisagées est techniquement difficile parce que les outils économiques de simulation sont limités et parce que les programmes comportent beaucoup de non-dits.

Néanmoins, l'opinion ne comprendrait pas que des équipes d'économistes professionnels, dotés d'outils d'analyse sophistiqués et d'expériences accumulées, ne disent rien sur des projets dont dépendra en partie notre avenir.

**Coe-Rexecode a pris le risque de tenter une évaluation de l'impact économique des mesures les plus significatives présentées dans le débat pour l'élection présidentielle. Ce travail ne comporte aucun jugement d'ensemble sur les programmes politiques des candidats. Il se cantonne à un éclairage sur les effets attendus des principales propositions économiques, sélectionnées sur deux thématiques majeures : le travail et les finances publiques.**

Le premier volet publié le 14 mars portait sur « Les programmes et le travail ». Il se penchait sur les propositions économiques des trois candidats, François Bayrou, Ségolène Royal, et Nicolas Sarkozy dans ce domaine. A la suite de l'échec des 35 heures, une prise de conscience des effets économiques néfastes de cette politique et plus généralement des politiques de « partage du travail », a eu lieu dans l'opinion. Il n'est pas étonnant que le sujet du travail occupe une grande place dans le débat présidentiel.

Le second volet publié aujourd'hui porte sur « Les programmes et les finances publiques ».

Dans les deux cas, le critère principal que nous avons retenu est l'impact attendu sur la croissance et l'emploi et plus généralement sur la compétitivité.

Les programmes étudiés sont ceux qui ont fait l'objet d'un chiffrage suffisamment détaillé par les candidats. Il s'agit de ceux de François Bayrou, Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy. Nous n'avons repris ici que les propositions susceptibles d'avoir, par leur ampleur, un impact significatif sur les perspectives macroéconomiques. Nous retenons par ailleurs l'énoncé des mesures et les coûts de ces mesures (notamment leurs coûts budgétaires) tels qu'ils ont été annoncés par les candidats eux-mêmes.